

Délibération relative à la répartition
de l'enveloppe budgétaire
« Formation »



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 9 février 2016

Délibération 2016/02/CFVU-7

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'Université Paul Sabatier

Après en avoir délibéré, les membres de la CFVU soutiennent la motion suivante :

« Les associations AGIR et UDA acceptent le budget de formation proposé et le principe de redressement du déficit de l'Université. Ce vote de confiance accordé à Jean François Mazoin s'accompagne de demandes de garanties et d'informations:

- Qu'un courrier expliquant la situation financière de l'université soit diffusé à l'ensemble des personnels et des usagers,
- Que l'effort pluriannuel demandé soit réparti équitablement sur toutes les composantes de l'université,
- Que des points très réguliers d'avancée soient présentés aux conseils centraux,
- Qu'une feuille de route soit rapidement proposée. »

Toulouse le 15 février 2016
Le Président

Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 9
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 3
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0